

A2C

Société à responsabilité limitée au capital de 579.237,80 euros
Siège social : 58, avenue de Wagram, 75017 Paris France (Chez SOFRADOM)
844 294 025 RCS Paris
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix décembre,

A 9 heures,

Le soussigné :

- **Monsieur Antony CAZALA**, né le 27 mai 1987 à Cannes (06), de nationalité française, demeurant Péniche Soleil Rose, Face au 50 Quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100),
Propriétaire de cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix- huit (5.792.378) parts sociales de dix centimes (0,10) d'euro de valeur nominale ;

détenant la totalité des parts sociales émises par la Société (l'« **Associé Unique** ») ;

Après avoir rappelé le projet d'apport en nature d'un million (1.000.000) actions de la société **AUDENSIEL**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 93 rue Nationale, à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 852 014 182 (« **Audensiel** ») au profit de la Société ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du gérant ;
- le rapport du commissaire aux apports déposé au greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris le 21 novembre 2025, conformément aux délais requis par l'article R123-107 du code de commerce ;
- le contrat d'apport de titres ;
- le texte du projet des présentes décisions ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- un exemplaire des statuts modifiés.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- *Lecture du rapport du gérant ;*
- *Lecture du rapport du commissaire aux apports désigné aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13 novembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.223-33 du Code de commerce ;*
- *Approbation de l'apport d'un million (1.000.000) d'actions Audensiel par Antony CAZALA, de l'évaluation dudit apport et de sa rémunération par attribution de parts sociales A2C ;*
- *Augmentation de capital en nature d'un montant total de 5.822.622 euros par l'émission de 3.234.790 parts sociales A2C au prix unitaire de 1,80 euros dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,70 euros de prime d'apport, ayant pour effet de porter le capital de 579.237,80 à 902.716,80 euros ;*
- *Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature et modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DECISION

Approbation de l'apport d'un million (1.000.000) d'actions Audensiel par Antony CAZALA, de l'évaluation dudit apport et de sa rémunération par attribution de parts sociales A2C

L'Associé Unique,

Connaissance prise :

- du rapport du gérant ;
- du rapport du commissaire aux apports désigné aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13.11.2025, conformément aux dispositions de l'article L.223-33 du Code de commerce ;
- du contrat d'apport de titres aux termes duquel Monsieur Antony CAZALA souhaite apporter à la Société un million (1.000.000) d'actions émises par la société Audensiel, évaluées globalement à la somme de 5.822.622 euros et rémunérées par l'attribution de 3.234.790 parts sociales de la Société valorisées à la somme de 5.822.622 euros ;

Approuve purement et simplement dans toutes ses dispositions, aux conditions et selon les modalités présentées, l'apport en nature effectué par Monsieur Antony CAZALA, son évaluation et sa rémunération.

DEUXIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en nature d'un montant total de 5.822.622 euros par l'émission de 3.234.790 parts sociales A2C au prix unitaire de 1,80 euros dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,70 euros de prime d'apport, ayant pour effet de porter le capital de 579.237,80 à 902.716,80 euros

L'Associé Unique,

Après avoir constaté l'adoption de la décision précédente, et connaissance prise :

- du rapport du gérant ;
- du rapport du commissaire aux apports désigné aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13.11.2025, conformément aux dispositions de l'article L.223-33 du Code de commerce ;

Décide, en rémunération de l'apport d'un million (1.000.000) d'actions ordinaires Audensiel, de procéder à une augmentation du capital social de 5.822.622 euros par l'émission de 3.234.790 parts sociales nouvelles de la Société au prix unitaire de 1,80 euros dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,70 euros de prime d'apport, intégralement attribuées à Monsieur Antony CAZALA, ayant pour effet de porter le capital de 579.237,80 à 902.716,80 euros ;

Les parts sociales A2C nouvelles seront assimilées aux anciennes parts sociales et porteront jouissance à compter de leur émission ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de la collectivité des associés.

En ce qui concerne les droits à dividendes, les parts sociales A2C nouvelles auront droit au dividende à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel elles ont été émises.

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature et modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société

L'Associé Unique,

Au vu du contrat d'apport et de la décision qui précède,

Constate que les conditions suspensives de l'apport sont réalisées ;

Constate que l'intégralité des 3.234.790 parts sociales émises en rémunération de l'apport en nature susvisé ont été attribuées et que le capital social de la Société s'établit désormais à la somme de 902.716,80 euros, composé de 9.027.168 parts sociales de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées ;

Décide en conséquence de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 7 - Apports - Capital social

Article 7.1 - Apports

A la constitution de la Société, Monsieur Antony Cazala a fait apport à la Société de la somme de 500 euros correspondant à 5.000 parts d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Le 6 octobre 2022, Monsieur Antony Cazala a fait apport à la Société de 509 actions de la société Audensiel Healthcare SAS. La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Camille Lawson-Body, commissaire aux comptes, dûment déposé au greffe du Tribunal de commerce.

Aux termes des décisions d'associé unique en date du [10 décembre 2025], Monsieur Antony Cazala a fait apport à la Société d'un million (1.000.000) actions de la société Audensiel (852 014 182 RCS Nanterre). La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Janah Benkirane, commissaire aux comptes, dûment déposé au greffe du Tribunal de commerce.

Article 7.2 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 902.716,80 et est divisé en 9.027.168 parts sociales de dix centimes (0,10) d'euro de valeur nominale chacune entièrement libérée, numérotées de 1 à 9.027.168, et toutes entièrement attribuées à Monsieur Antony Cazala ».

QUATRIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

 Antony CAZALA

A2C

représentée par Antony CAZALA

Certificate Of Completion

Envelope Id: 6A90893B-E572-4EB6-9AF7-5E47BC475CF0

Status: Completed

Subject: 3. A2C - PV DAU - AK - 10.12.2025

Source Envelope:

Document Pages: 5

Signatures: 1

Envelope Originator:

Certificate Pages: 2

Initials: 5

Closd

AutoNav: Enabled

168 rue saint denis paris 75002

Envelopeld Stamping: Enabled

Paris, 75002

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

contact@closd.fr

IP Address: 52.47.74.77

Record Tracking

Status: Original

Holder: Closd

Location: DocuSign

10-Dec-2025 | 11:00

contact@closd.fr

Signer Events

Antony CAZALA

antony.cazala@gmail.com

Security Level:

.Password

ID: b4a6dff3-ba5c-4680-acdc-686709dc442d

10-Dec-2025 | 11:10, Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced

Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1

Authentication: SMS (+33638202196)

Subject: CN=Antony CAZALA

Signature

Signature Adoption: Pre-selected Style

Using IP Address: 88.172.60.225

Timestamp

Sent: 10-Dec-2025 | 11:00

Viewed: 10-Dec-2025 | 11:10

Signed: 10-Dec-2025 | 11:11

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events

Signature

Timestamp

Envelope Summary Events

Status

Timestamps

Envelope Sent

Hashed/Encrypted

10-Dec-2025 | 11:00

Certified Delivered

Security Checked

10-Dec-2025 | 11:10

Signing Complete

Security Checked

10-Dec-2025 | 11:11

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Completed	Security Checked	10-Dec-2025 11:11
Payment Events	Status	Timestamps